

M. de Proff, ambassadeur de S. M. le Roi de France
à Paris le 12 Juin 1846

~~Il est à regret que
les Français se soient vu commettre de N. C.
un fait qui a été si mal vu et qui ne paraît être
que l'œuvre d'un individu qui n'a pu être
rien de plus que~~

Je crois de mon devoir de porter à la connaissance de
V. Exc. un fait qui vient de se accomplir par d'avis bien
sur le terrain dépendant du palais de l'Académie de France
le 10 de ce mois vers les 7 h. Du matin, le nommé
Sicco Mazzari a été arrêté et enlevé violemment
malgré ses réclamations, de la part des agents de la
Police par un huissier accompagné d'agents de Police
de l'Épave de l'Isle au devant de l'Académie

Ce qui rend ce fait encore aggravé a fait à
Monsieur l'Évêque de Rome une lettre qui n'aurait pu lui
même aucune importance puisque pour la personne
arrêtée n'est point française et que je ne la connais
point mais ce qui lui donne une apparence de gravité
est que l'arrêté a eu lieu en présence de
nombreux concubins de même attirés le jour la sur
le lieu pour le spectacle de l'incendiation qui
convoit la ville et malgré les protestations de la
personne arrêtée qui se réclamait de l'inviolabilité
de son lieu sur lequel elle était assise. Prévient si
bien reconnu de tout temps par le Gouvernement
pontifical et lui-même que toutes les fois qu'il
a eu à opérer l'arrestation d'un individu fait
refuge soit dans le palais de l'Académie soit sur
ses dépendances ^{ou même localement accompagnés de justice} et fait toujours sans aucun, au
violable, de l'autorisation de l'ambassadeur de
France c'est pour donc pour la première fois qu'à un

526515

Si on avoit bien tenu attention sur le territoire
de l'ancien en violation d'un privilège romain
et c'est pour ce fait que je m'adresse à V. Exe.
pour qu'il m'en obtienne quelque bien pour servir
à cette réparation qu'elle n'est pas possible

[Faint, illegible handwriting, likely bleed-through from the reverse side of the page.]